

## Etats financiers annuels de SICAV

### SICAV ENTREPRISE

SICAV ENTREPRISE publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **24 mai 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes ECC MAZARS représenté par M. Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>ACTIF</u></b>			
<b><u>Portefeuille-titres</u></b>			
Obligations et valeurs assimilées		16 622 509	15 370 158
Titres OPCVM		-	-
	<b>3.1</b>	<b>16 622 509</b>	<b>15 370 158</b>
<b><u>Placements monétaires et disponibilités</u></b>			
Placements monétaires	<b>3.2</b>	998 882	2 470 304
Disponibilités	<b>3.3</b>	3 685 273	2 514 840
		<b>4 684 155</b>	<b>4 985 144</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>21 306 664</b>	<b>20 355 302</b>
<b><u>PASSIF</u></b>			
Opérateurs créditeurs	<b>3.4</b>	60 687	55 782
Autres créditeurs divers	<b>3.5</b>	2 203	2 014
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>62 890</b>	<b>57 796</b>
<b>Capital</b>	<b>3.6</b>	20 454 120	19 654 850
<b>Sommes distribuables</b>	<b>3.7</b>	<b>789 654</b>	<b>642 656</b>
Sommes distribuables des exercices antérieurs		194	62
Sommes distribuables de l'exercice		789 460	642 594
<b>ACTIF NET</b>		<b>21 243 774</b>	<b>20 297 506</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>21 306 664</b>	<b>20 355 302</b>

**ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	Note	31/12/2018	31/12/2017
<b><u>Revenus du portefeuille-titres</u></b>		<b>869 294</b>	<b>846 478</b>
Dividendes		-	-
Revenus des obligations et valeurs assimilées	4.1	869 294	846 478
<b><u>Revenus des placements monétaires</u></b>	4.2	<b>276 576</b>	<b>202 401</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>1 145 870</b>	<b>1 048 879</b>
<b><u>Charges de gestion des placements</u></b>	4.3	<235 304>	<230 427>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>910 566</b>	<b>818 452</b>
Autres produits		-	-
Autres charges	4.4	<27 397>	<86 343>
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>883 169</b>	<b>732 109</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		<93 709>	<89 515>
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>789 460</b>	<b>642 594</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		93 709	89 515
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres		62 694	47 757
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres		16 502	25 908
<b>Résultat net de l'exercice</b>		<b>962 365</b>	<b>805 774</b>

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b><u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u></b>	<b><u>962 365</u></b>	<b><u>805 774</u></b>
Résultat d'exploitation	883 169	732 109
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	62 694	47 757
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	16 502	25 908
<b><u>Distributions de dividendes</u></b>	<b>&lt;814 851&gt;</b>	<b>&lt;695 462&gt;</b>
<b><u>Transactions sur le capital</u></b>	<b><u>798 754</u></b>	<b><u>&lt;5 430 800&gt;</u></b>
<b>Souscriptions</b>	<b>53 034 637</b>	<b>44 536 086</b>
Capital	51 206 490	43 066 360
Régularisation des sommes non distribuables	93 376	79 964
Régularisation des sommes distribuables	1 734 771	1 389 762
<b>Rachats</b>	<b>&lt;52 235 883&gt;</b>	<b>&lt;49 966 886&gt;</b>
Capital	<50 477 818>	<48 249 824>
Régularisation des sommes non distribuables	<101 974>	<87 376>
Régularisation des sommes distribuables	<1 656 091>	<1 629 686>
<b><u>Variation de l'actif net</u></b>	<b><u>946 268</u></b>	<b><u>&lt;5 320 488&gt;</u></b>
<b><u>Actif net</u></b>		
En début de l'exercice	20 297 506	25 617 994
En fin de l'exercice	21 243 774	20 297 506
<b><u>Nombre d'actions</u></b>		
En début de l'exercice	192 645	243 622
En fin de l'exercice	199 787	192 645
<b><u>Valeur liquidative</u></b>	<b><u>106,332</u></b>	<b><u>105,362</u></b>
<b><u>Taux de rendement</u></b>	<b><u>4,09%</u></b>	<b><u>3,50%</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**Arrêtés au 31 DECEMBRE 2018**

**(Montants exprimés en dinars)**

## **1 – PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société SICAV ENTREPRISE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution, régie par le Code des Organismes de Placement Collectif.

Elle a été créée le 2 mai 2005 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion de la SICAV est assurée par la société TUNISIE VALEURS.

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds de la SICAV.

La société SICAV ENTREPRISE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 janvier 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés, En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

## **2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES**

Les états financiers annuels arrêtés au 31 décembre 2018 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers, ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

### **2.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs au titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

## **2.2 Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées**

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

## **2.3 Evaluation des autres placements**

Les titres OPCVM sont évalués à leur valeur liquidative à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable.

Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Les placements monétaires comprennent les billets de trésorerie, les certificats de dépôt et les bons du trésor à court terme émis sur le marché monétaire. Ces valeurs sont évaluées à la date d'arrêtée à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

#### **2.4 Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### **2.5 Capital**

Le capital est augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

#### **2.6 Le résultat net de l'exercice**

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires, diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

#### **2.7 Sommes distribuables**

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

### 3 – NOTES SUR LE BILAN

#### **3.1 Portefeuille titres :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Valeur actuelle</u>	<u>% Actif</u>
<b><u>Obligations et valeurs assimilées</u></b>				
<b>Obligations de sociétés</b>				
AB SUBORDONNE 08 B	3 000	150 000	155 178	0,73%
ABC 2018-01-CAT.A-TV TMM2.2	16 921	1 692 100	1 756 318	8,24%
AMEN BANK SUB 2010	2 000	93 280	95 321	0,45%
AMEN BANK SUB 2011-1	4 000	120 000	121 556	0,57%
AMEN BANK SUB 2012 A	1 000	40 000	40 581	0,19%
AMEN BANK SUB.2014-C	3 000	120 000	125 954	0,59%
ATB 2007/1 D	2 000	112 000	116 916	0,55%
ATL 2014-3 CAT A	5 000	200 000	210 861	0,99%
ATTIJARI BANK SUB. 2017 A - TF 7.4%	15 000	1 184 400	1 229 336	5,77%
ATTIJARI LEASING 2016-C 7.85%	5 000	500 000	526 152	2,47%
BH 2009	5 000	230 500	230 527	1,08%
BH SUB 2018-1 CAT.A-TV-TMM+2%	3 000	300 000	315 177	1,48%
BNA SUBORDONNE 2009	25 000	999 258	1 031 095	4,84%
BTE 2010 A	1 500	30 000	30 555	0,14%
BTE 2010 B	3 500	210 000	212 854	1,00%
BTK 2009 CAT.D	1 500	90 000	93 566	0,44%
BTK 2012/1 B	8 700	124 323	125 130	0,59%
CIL 2014/2	5 000	200 000	211 194	0,99%
STB 2008/2	3 000	131 250	137 178	0,64%
TL 2012-2 B	6 600	264 000	276 998	1,30%
TL 2017-1 - CAT.B - TF 7.80%	5 000	500 000	517 780	2,43%
TL 2017-2 - CAT.A - TF 7.95%	1 381	138 100	145 969	0,69%
TL 2018-1 CAT.A TV TMM2.3%	3 000	300 000	314 709	1,48%
TL SUBORDONNE 2016 CAT.B TF	3 310	313 129	334 499	1,57%
TUNISIE FACTORING 2014-1	10 000	401 400	424 114	1,99%
UIB 2009/1 TR B	5 000	199 850	203 901	0,96%
UIB 2009/1 TR C	15 000	825 000	842 774	3,96%
UIB 2011/1 TR B	4 000	260 000	264 596	1,24%
<b>Total Obligations de sociétés</b>		<b>9 728 590</b>	<b>10 090 789</b>	<b>47,36%</b>

### **Bons du trésor assimilables**

BTA 11 FÉVRIER 2022 6%	950	900 125	961 655	4,51%
BTA 11 MARS 2026 6.3%	1 282	1 178 206	1 252 306	5,88%
BTA 11/08/2022 5.60%	1 558	1 477 617	1 534 331	7,20%
BTA 12/10/2023 6.00%	1 250	1 155 313	1 197 364	5,62%
BTA 14 JUIN 2021 6.00%	600	583 800	605 936	2,84%
BTA 15 JUIN 2023 6%	1 000	937 300	980 128	4,60%
<b>Total Bons du trésor assimilables</b>		<b>6 232 361</b>	<b>6 531 720</b>	<b>30,66%</b>
<b>Total obligations et valeurs assimilées</b>		<b>15 960 951</b>	<b>16 622 509</b>	<b>78,02%</b>

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>
Obligations	5 119 270
BTA	102 303
Titres OPCVM	199 940
	<b>5 421 513</b>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2018 se détaillent comme suit :

	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Intérêts courus nets</u></b>	<b><u>Prix de Cession ou Remboursement</u></b>	<b><u>Plus ou moins-values réalisées</u></b>
Obligations et titres FCC	3 379 239	549 677	3 942 441	13 525
BTA	728 752	17 537	747 681	1 392
Titres OPCVM	199 940		201 525	1 585
	<b>4 307 931</b>	<b>567 214</b>	<b>4 861 813</b>	<b>16 502</b>

### **3.2 Placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<b><u>Valeur nominale</u></b>	<b><u>Coût d'acquisition</u></b>	<b><u>Valeur actuelle</u></b>	<b><u>% Actif</u></b>
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>				
AMEN BANK au 6 Janvier 2019/100J/10,35%	1 000 000	977 643	998 882	4,69%
<b>Total émetteur AMEN BANK</b>	<b>1 000 000</b>	<b>977 643</b>	<b>998 882</b>	<b>4,69%</b>
<b>Total placements monétaires</b>	<b>1 000 000</b>	<b>977 643</b>	<b>998 882</b>	<b>4,69%</b>

### **3.3 Disponibilités :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Amen Bank Pasteur	2 880 869	1 733 431
Amen Bank Med V	169 157	504 792
Liquidation émissions/rachats	16 267	261 642
Intérêts courus sur dépôt à vue et compte à terme	20 455	18 719
Vente titres à encaisser	602 616	-
Retenue à la source sur intérêts dépôt à vue et compte à terme	< 4 091 >	< 3 744 >
	<hr/> <b>3 685 273</b> <hr/>	<hr/> <b>2 514 840</b> <hr/>

### **3.4 Opérateurs créditeurs :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Frais de gestion à payer	60 687	55 782
	<hr/> <b>60 687</b> <hr/>	<hr/> <b>55 782</b> <hr/>

### **3.5 Autres créditeurs divers :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevances CMF à Payer	1 935	1 807
TCL à payer	268	207
	<hr/> <b>2 203</b> <hr/>	<hr/> <b>2 014</b> <hr/>

### **3.6 Capital :**

Les mouvements sur le capital au cours de l'exercice se détaillent comme suit :

#### **Capital au 1<sup>er</sup> janvier 2018**

Montant	<b>19 654 850</b>
Nombre de titres	192 645
Nombre d'actionnaires	206

#### **Souscriptions réalisées**

Montant	51 206 490
Nombre de titres	501 895
Nombre d'actionnaires entrants	23

#### **Rachats effectués**

Montant	<50 477 818>
Nombre de titres	494 753
Nombre d'actionnaires sortants	30

#### **Autres mouvements**

Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	62 694
Plus ou moins-value réalisées sur cession de titres	16 502
Régularisations des sommes non distribuables	<8 598>

#### **Capital au 31 décembre 2018**

Montant	<b>20 454 120</b>
Nombre de titres	199 787
Nombre d'actionnaires	199

### **3.7 Sommes distribuables :**

Les sommes distribuables au 31 décembre 2018 se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Résultat d'exploitation	883 169	732 109
Régularisation du résultat d'exploitation	< 93 709 >	< 89 515 >
Sommes distribuables des exercices antérieurs	194	62
	<hr/> <b>789 654</b> <hr/>	<hr/> <b>642 656</b> <hr/>

#### 4 – NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

##### **4.1 Revenus des obligations et valeurs assimilées :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur obligations et titres FCC	527 961	494 898
Intérêts sur BTA	341 333	351 580
	<u>869 294</u>	<u>846 478</u>

##### **4.2 Revenus des placements monétaires :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts sur certificats de dépôt	212 706	138 864
Intérêts sur dépôt à vue	63 870	63 537
	<u>276 576</u>	<u>202 401</u>

##### **4.3 Charges de gestion des placements :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Rémunération du gestionnaire	235 304	230 427
	<u>235 304</u>	<u>230 427</u>

##### **4.4 Autres charges :**

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2018 se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance CMF	23 530	23 043
TCL	3 303	2 693
Autres Retenues	564	406
Contribution conjoncturelle exceptionnelle	-	60 201
	<u>27 397</u>	<u>86 343</u>

## 5-AUTRES INFORMATIONS

### 5-1 Données par action et ratios de gestion des placements :

<u>Données par action</u>	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>	<u>31/12/2016</u>	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Revenus des placements	5,735	5,445	4,403	5,229	4,782
Charges de gestion des placements	<1,178>	<1,196>	<0,995>	<1,166>	<1,074>
<b>Revenus net des placements</b>	<b>4,558</b>	<b>4,249</b>	<b>3,408</b>	<b>4,063</b>	<b>3,708</b>
Autres produits	-	-	-	-	-
Autres charges	<0,137>	<0,448>	<0,113>	<0,138>	<0,125>
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>4,421</b>	<b>3,801</b>	<b>3,295</b>	<b>3,925</b>	<b>3,583</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	<0,469>	<0,465>	0,177	<0,397>	<0,095>
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>3,952</b>	<b>3,336</b>	<b>3,472</b>	<b>3,528</b>	<b>3,488</b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	0,314	0,248	0,061	<0,002>	0,004
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	<0,001>
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,083	0,134	0,107	0,040	0,028
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>4,818</b>	<b>4,183</b>	<b>3,463</b>	<b>3,963</b>	<b>3,614</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,397</b>	<b>0,382</b>	<b>0,168</b>	<b>0,038</b>	<b>0,031</b>
Régularisation du résultat non distribuable	<0,044>	<0,039>	0,003	<0,003>	0,002
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,353</b>	<b>0,343</b>	<b>0,171</b>	<b>0,035</b>	<b>0,033</b>
Distribution de dividende	3,335	3,472	3,528	3,489	3,270
<b>Valeur liquidative</b>	<b>106,332</b>	<b>105,362</b>	<b>105,155</b>	<b>105,040</b>	<b>104,966</b>
 <b><u>Ratios de gestion des placements</u></b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%	1,00%
Autres charges / actif net moyen	0,12%	0,38%	0,11%	0,13%	0,12%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,35%	2,80%	3,49%	3,75%	3,34%

## **5 –2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de la société SICAV ENTREPRISE est confiée à TUNISIE VALEURS ; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien.

L'AMEN BANK assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV ENTREPRISE. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société, d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement des rachats aux actionnaires sortant.

En contrepartie de ses services, l'AMEN BANK perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net et prise en charge par TUNISIE VALEURS.

## **RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

#### **I. Rapport sur l'audit des états financiers**

##### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la société SICAV ENTREPRISE SA, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 21 306 664 DT, un actif net de 21 243 774 DT et un résultat net de l'exercice de 962365DT.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société SICAV ENTREPRISE SA, ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

##### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **Observations**

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent 20,19% de l'actif total au 30 juin 2018. Cette proportion est en dessus du seuil de 20% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. Cette situation a été régularisée au 31 décembre 2018.
- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

## **Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire de la société SICAV ENTREPRISE SA. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire de SICAV ENTREPRISE SA qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en

réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ; Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation.

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

### **Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

Les dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001 relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières ne sont pas entièrement respectées.

### **Efficacité du système de contrôle interne**

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 28 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**

## **RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations. Il ne nous appartient pas en conséquence, de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

#### **1- Conventions et opérations nouvellement réalisées**

Votre conseil d'administration ne nous a informés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice 2018. Par ailleurs, nos investigations ont relevé l'existence des conventions suivantes qui rentrent dans le cadre des articles précités :

- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 93 638 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des emprunts obligataires émis par la société TUNISIE FACTORING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 24 786 DT.
- ✓ La société SICAV ENTREPRISE SA a souscrit à des certificats de dépôt émis par la société TUNISIE LEASING. Le montant des intérêts nets comptabilisés au titre de 2018 s'élève à 34 562 DT.

#### **2- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures**

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- ✓ La gestion de la société SICAV ENTREPRISE SA est confiée à TUNISIE VALEURS; celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% TTC calculée sur la base de l'actif net quotidien. Les frais de gestion relatifs à l'exercice 2018 s'élèvent à 235 304 DT.

### **3- Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants**

Votre conseil d'administration ne nous a pas informés de l'existence d'obligations ou d'engagements envers les dirigeants.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 28 mars 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**ECC MAZARS**

**Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF**